

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics de fournitures - Communication et signalétique dans les bâtiments communautaires - Appel d'offres ouvert - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La direction des bâtiments et moyens assure, dans le cadre de ses missions de gestion des bâtiments communautaires, le suivi de travaux neufs, de réhabilitation et de maintenance.

A ce titre, et suivant la spécificité et la complexité de certaines opérations de travaux ou de maintenance, elle peut avoir besoin de conseil et d'assistance en terme de communication et de signalétique.

Dans le cadre de travaux neufs ou de réhabilitation, l'intervention d'un professionnel de la communication permettrait de fluidifier les interactions entre le chantier et les agents, le public et les riverains.

En parallèle, on constate que la signalétique dans les bâtiments communautaires est insuffisante et peu cohérente d'un site à l'autre. La réorganisation du premier trimestre 2011 a d'ailleurs mis en exergue les sollicitations récurrentes des services en terme de signalétique intérieure, extérieure ou directionnelle, auxquelles il nous a été difficile de répondre compte tenu de l'absence de marché.

Le BIG (bureau d'intervention graphique de la Communauté Urbaine de Bordeaux) est en cours d'élaboration d'une charte graphique pour la signalétique intérieure et extérieure des bâtiments. La mise en place d'un marché permettrait sur la base de cette charte de disposer d'outils d'homogènes des supports de la communication.

Au regard de ces éléments, la direction des bâtiments et moyens souhaite disposer d'un marché de communication et de signalétique dans les bâtiments communautaires.

La présente délibération a pour objet le lancement de ce marché.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires à la direction de la Commande Publique, en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 du CGCT).

Ce marché intitulé « communication et signalétique dans les bâtiments communautaires », sera conclu pour une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, dans la limite de 3 reconductions et sera alloti.

Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché, est prévu avec un montant minimum réparti comme suit et sans montant maximum :

Lot	Désignation	Minimum annuel
1	Conception, rédaction et réalisation graphique des supports et actions de communication	10 000 € HT
2	Impression, fourniture des supports et pose de signalétique	30 000 € HT

Les montants minimums sont identiques pour chaque période de reconduction.

L'opération est estimée à 160 000 € HT (minimum) pour la durée totale, à savoir la période initiale augmentée de 3 périodes de reconduction autorisées par le Code des Marchés Publics.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- Lancer la procédure de type appel d'offres ouvert sur la base d'un marché de fournitures à bons de commande dont le montant minimum sera de 40 000 € HT sur 1 an, soit 160 000 € HT sur 4 ans.
- Approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la Commande Publique – 6^{ème} étage.
- Autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir à l'issue de la procédure de passation et à rechercher d'autres prestataires en cas d'insuccès de cette consultation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 du CGCT

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire de lancer un marché de communication et signalétique dans les bâtiments communautaires pour répondre à la demande des services communautaires dans le cadre de certaines opérations de réhabilitation, maintenance ou construction de bâtiments.

Qu'en raison de l'évolution et de l'imprévisibilité des besoins, notamment pour les chantiers de maintenance du patrimoine bâti, il s'avère nécessaire d'avoir recours à un marché à bons de commande.

DECIDE

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un marché à bons de commande de fournitures pour la communication et signalétique dans les bâtiments communautaires alloti en :

Lot n°1 : Conception, rédaction et réalisation graphique des supports et actions de communication

Lot n°2 : Impression, fourniture des supports et pose de signalétique.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par voie d'un marché négocié.

Article 5 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les budgets suivants :

Budget principal et annexes – chapitre 011 – article 6228 et (61522) toutes fonctions.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 1 JUIN 2012

Mme. MICHÈLE ISTE